



Sinistre suite à une pièce défectueuse

Par **ProRoutier91**, le 27/11/2016 à 12:53

Bonjour, (désolé d'avance pour les fautes d'orthographe)
voilà mon problème
J'utilise mon véhicule tout les jours pour travailler.
Il a 1 ans et 100.000km (véhicule sous garantie)
Un claquement est apparu à la roue avant gauche du véhicule, un garagiste à vérifier est ma dit que c'était le bras de direction qu'il faudrait changer d'abord pas longtemps mais que je peux rouler encore un peu.
J'en ai fait part à mon concessionnaire, après vérification, ils ont changé une pièce qui se nomme boîtier de direction, mais le bruit est toujours là.
La semaine, comme tout les matins je prend mon véhicule pour aller travailler, et voilà qu'en faisant un demi-tour gauche dans un rond-point un gros claquement est apparu la roue gauche a bloqué sur la gauche et j'ai touché le rond-point.
La fourrière est venue, l'a emmené au garage, et le technicien a examiné le véhicule et ma dit :
Pare-choc légèrement rayé
jante voilée
Toute la direction est morte (5700€ de frais)
je lui ai dit qu'il était en tord et qu'il n'ont pas fait le nécessaire (si j'aurais été sur l'autoroute, tout aurait pu arriver)
le technicien m'a dit que j'ai 2 solutions :
soit, je déclare le sinistre 100% responsable, l'expert vérifie le véhicule et ce n'est même pas sûr que mon assurance paye les frais.
soit, je paye sans rien déclarer.
la 3ème solution, ou ils sont en tord n'est pas envisageable.
(pour lui j'ai touché le corps fixe avant que tout se casse.)
j'aimerais de l'aide, svp
Cordialement